Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_03-DE

PLESCOP

Délibération du 2 décembre 2025

25-12-02-**03** : FINANCES – Admission en non-valeur (ANV) – Budget principal

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni le 2 décembre 2025 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (8)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Pierre LE RAY et Éric CAMENEN*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (5)** : Françoise FOURRIER, Juliette XAYASOMBATH, Stéphanie LE POLOTEC, Keita PALIN et Sandrine CAINJO respectivement à Bernard DANET, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Jean-Louis LURON et Loïc LE TRIONNAIRE*

***Absents excusés : (9)** : Claudine PECCABIN, Laurence LEMOINE, André GUILLAS, Cécile COULONJOU, Jérôme COMMUN, Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Christelle MENARD et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (12) :** non obligatoire en vertu du 2ème alinéa de l'article L2121-17 du CGCT*

Monsieur le Maire lit et développe le rapport suivant :

Tous les ans, le trésorier informe la commune de l'échec des procédures engagées pour recouvrer les sommes :

- soit en raison du coût exorbitant d'une procédure judiciaire au regard de la modicité des sommes en jeu (admission en non-valeur)

- soit en raison de l'insolvabilité des redevables prononcées par les instances judiciaires (créances éteintes).

Dorénavant le conseil municipal ne doit se prononcer que sur les seules admissions en non-valeur, les décisions judiciaires s'appliquant ipso-facto.

Aussi, il est proposé d'admettre en non-valeur les listes de créances suivantes, dont une distinction est faite entre les côtes issues du budget principal, et celles issues du transfert du budget annexe de l'assainissement :

COMMUNE DE PLESCOP					
				Répartition des côtes issues du	
Listes	Date des listes		Montant Global	Budget Principal	Budget annexe assainissement
7618730515	29/09/2025	6541	1 061.21	1 061.21	
7883810815	29/09/2025	6541	227.19		227.19
TOTAL ANV			**1 288.40**	**1 061.21**	**227.19**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_03-DE

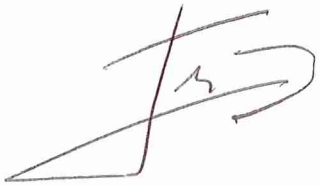
Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des Finances et Vie Economique du 10 novembre 2025, le conseil municipal est invité à :

- Approuver les admissions en non-valeur ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire Le secrétaire de séance,







Loïc LE TRIONNAIRE Serge LE NEILLON